CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 1^{er} juin 2015 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre Sportif Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

SONT PRÉSENTS: MONSIEUR RÉGINALD DESROSIERS, MAIRE

MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE MONSIEUR PATRICE TRUCHON, CONSEILLER MADAME JOHANNE DION, CONSEILLÈRE MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

MONSIEUR RÉMI SAVARD, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-06-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l'ordre du jour tout en maintenant l'item « Divers » ouvert.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-06-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 04 MAI 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 mai 2015 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 mai 2015 tel que rédigé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-06-03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 06 MAI 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 06 mai 2015 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 06 mai 2015 tel que rédigé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-06-04 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 MAI 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 mai 2015 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de cent-quatre-vingt-six-mille-sept-cent-neuf-dollars et quatre-vingt-onze-cents (186,709.91\$) de déboursés et dix-mille-quatre-cent-quarante-trois-dollars et quatre-vingt-quinze-cent (10,443.95\$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Sainte-Félicité, représentant un grand total de cent-quatre-vingt-dix-sept-mille-cent-cinquante-trois-dollars et quatre-vingt-six-cents (197,153.86\$);

QUE des documents font partie intégrante du procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n'y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier à payer.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-06-05

DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL-ÉTAT COMPARATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE-JANVIER À MAI 2015

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Yves Chassé, directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant le Conseil municipal le rapport semestriel concernant l'état comparatif de la situation financière pour la période de janvier à mai 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte du dépôt du rapport semestriel concernant l'état comparatif de la situation financière pour la période de janvier à mai 2015, par le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-06-06 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2014

CONSIDÉRANTQUE Monsieur Yves Chassé, directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant le Conseil municipal le rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte du dépôt du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014 tel que préparé et présenté par Monsieur René Gauthier de Raymond Chabot Grant Thornton en date du 10 mai 2015.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-06-07

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-76 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 76 AFIN DE PRÉVOIR DE NOUVELLES EXEMPTIONS AU VERSEMENT DE CONTRIBUTIONS POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS ET D'APPORTER DIVERSES AUTRES CORRECTIONS

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1),* la Municipalité de Sainte-Félicité a adopté le Règlement de zonage numéro 76 pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE les articles 117.1 et 117.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettent de prévoir des exemptions à l'obligation d'effectuer une contribution, préalablement à la délivrance du permis de construction, à des fins d'établissement ou d'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou du maintien d'un espace naturel;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement, avec dispense de lecture, a dûment été donné par Madame Johanne Dion, conseillère, à la séance ordinaire tenue le 13 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le *Règlement numéro 2015-76 modifiant le règlement de zonage numéro 76 afin de prévoir de nouvelles exemptions au versement de contributions pour fins de parcs, terrains de jeux ou d'espaces naturels et d'apporter diverses autres corrections pour fins de parcs, terrains de jeux ou d'espaces naturels et d'apporter diverses autres corrections dont copie demeure annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.*

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-06-08

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-77 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 77 AFIN DE PRÉVOIR DE NOUVELLES EXEMPTIONS AU VERSEMENT DE CONTRIBUTIONS POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)* la Municipalité de Sainte-Félicité a adopté un règlement de lotissement portant le numéro 77 pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE l'article 117.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)* permet de prévoir des exemptions à l'obligation d'effectuer une contribution, préalablement à l'approbation d'une opération cadastrale, à des fins d'établissement ou d'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou du maintien d'un espace naturel;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement, avec dispense de lecture, a dûment été donné par Monsieur Bernard Harrisson à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 13 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le Règlement numéro 2015-77 modifiant le règlement de lotissement numéro 77 afin de prévoir de nouvelles exemptions au versement de contributions pour fins de parcs, terrains de jeux ou d'espaces naturels dont copie demeure annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-06-09

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-80 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT L'INSPECTION DES BÂTIMENTS AINSI QUE L'ÉMISSION DES DIFFÉRENTS PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 80

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)* la Municipalité de Sainte-Félicité a adopté le Règlement concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats numéro 80 pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 80 pour l'adapter à la modification concomitante des autres règlements d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement, avec dispense de lecture, a dûment été donné par Monsieur Rémi Savard, conseiller, à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 13 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le *Règlement numéro 2015-80 modifiant le règlement concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats numéro 80 pour l'ensemble de son territoire* dont copie demeure annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

<u>DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-23001/4^E RANG LEFRANÇOIS/MONSIEUR BENOIT CÔTÉ</u>

Le dossier de dérogation mineure numéro 2015-23001/4° Rang Lefrançois de Monsieur Benoit Côté est reporté suite à une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Félicité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-06-10 DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-23003/207 RUE SIMARD/SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande formulée par la Société d'habitation du Québec pour une dérogation mineure aux dispositions du règlement d'urbanisme, en regard de l'immeuble situé au 207 rue Simard (Lot : 3169691);

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié conformément à la Loi le 07 mai 2015, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Félicité recommande au Conseil municipal l'approbation de la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité accorde une dérogation mineure visant à :

 $^\circ$ Permettre une hauteur de 1.425 mètres pour un mur de soutènement (ou muret) dans la cour avant au lieu du maximum de 1.0 mètre.

<u>RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-06-11</u> <u>DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-23004/296 ROUTE 132</u> <u>EST/MONSIEUR GHISLAIN ROY</u>

CONSIDÉRANT la demande formulée par Monsieur Ghislain Roy pour une dérogation mineure aux dispositions du règlement d'urbanisme, en regard de l'immeuble situé au 296 Route 132 Est (Lot : 3169447);

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié conformément à la Loi le 07 mai 2015, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Félicité recommande au Conseil municipal l'approbation de la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité accorde une dérogation mineure visant à :

- ° Permettre une marge de recul avant de +/- 0.90 mètre pour faire une galerie au lieu du minimum requis de 12 mètres;
- $^{\circ}$ Permettre une marge de recul avant de +/- 1.35 mètre pour faire un escalier au lieu du minimum requis de 12 mètres.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-06-12 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL-REDDITION DE COMPTES 2014-COMPENSATION 49,821.00\$

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de quaranteneuf-mille-huit-cent-vingt-et-un-dollars (49,821.00\$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'exercice financier 2014;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité de Sainte-Félicité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité de Sainte-Félicité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QUE le vérificateur externe Raymond Chabot Grant Thornton présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Sainte-Félicité informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-06-13 ACTE DE FAIT-PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL-SUBVENTION DE 49,821.00\$-VOLET PRINCIPAL-ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 28-04-2015, Monsieur Robert Poëti, ministre des transports, informe la municipalité de l'octroi d'une subvention d'un montant de quarante-neuf-mille-huit-cent-vingt-et-un-dollars (49,821.00\$) pour l'année 2015 dans le cadre du volet principal du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait de la correspondance du 28-04-2015 de Monsieur Robert Poëti, ministre des transports.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-06-14

ACTE DE FAIT-COPIE DE LETTRE DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC-DOSSIER 382512

CONSIDÉRANT QUE dans une copie de correspondance du 11-05-2015 pour le dossier portant le numéro 382512 expédiée aux propriétaires concernés, de Madame Maude Lacroix, service des enquêtes de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de les aviser qu'il y aurait utilisation des lieux à des fins autres que l'agriculture;

CONSIDÉRANT QU'elle demande aux propriétaires de confirmer ou de corriger ces informations dans les quinze (15) jours de la réception de la lettre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait de la copie de correspondance du 11-05-2015 de Madame Maude Lacroix, service des enquêtes de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

<u>RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-06-15</u> <u>AUTORISATION DE TRAVAUX-REMPLACEMENT TÔLE-GRANGE</u>

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire remplacer la tôle endommagée en façade de la grange;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Edicité :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-06-16

NUMÉRO CIVIQUE: IMMEUBLE PORTANT LE MATRICULE 2220-21-2473/LOT: 3169899/238 ROUTE 132 EST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit donner un numéro civique pour l'immeuble portant le matricule : 2220-21-2473 situé sur le lot : 3169899;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité donne le numéro civique 238 route 132 Est pour l'immeuble portant le matricule : 2220-21-2473 situé sur le lot 3169899.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-06-17

NUMÉRO CIVIQUE: IMMEUBLE PORTANT LE MATRICULE 1717-14-9907/LOT: 4364062/109 RUE DU BOCAGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit donner un numéro civique pour l'immeuble portant le matricule : 1717-14-9907 situé sur le lot : 4364062;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité donne le numéro civique 109 rue Du Bocage pour l'immeuble portant le matricule : 1717-14-9907 situé sur le lot : 4364062.

[°] autorise le remplacement de la tôle endommagée en façade de la grange;

[°] autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire la demande de permis de rénovation requis pour et au nom de la municipalité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-06-18

<u>DÉSIGNATION D'UN ADJOINT AUX INSPECTEURS EN BÂTIMENTS-1™</u> <u>JUIN 2015 AU 21 AOÛT 2015</u>

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Sainte-Félicité doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et des certificats en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2014-10-06 adoptée par la Municipalité de Sainte-Félicité los de la séance ordinaire tenue le 06 octobre 2014 afin de désigner les dits fonctionnaires;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie, qui fournit les services en matière d'urbanisme à la Municipalité de Sainte-Félicité, a engagé un étudiant à titre d'adjoint technique en urbanisme pour appuyer les inspecteurs en bâtiments;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité désigne pour la période du 1^{er} juin 2015 au 21 août 2015, Monsieur Michel Rodrigue Poulin à titre d'adjoint aux fonctionnaires désignés au sens de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par la municipalité et qu'il puisse accorder et délivrer des permis et certificats.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-06-19

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT-CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DES TPI DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit désigner un représentant pour la Corporation d'aménagement des TPI de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Sainte-Félicité désigne Monsieur Réginald Desrosiers comme représentant de la municipalité pour la Corporation d'aménagement des TPI de la MRC de La Matanie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-06-20

ADJUDICATION DE CONTRAT-TRAVAUX DE GRAIDAGE DE CHEMINS MUNICIPAUX-VOIRIE D'ÉTÉ 2015

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumissions sur invitation écrite a été adressée à trois (3) soumissionnaires concernant des travaux de graidage des chemins municipaux dans le cadre des travaux de voirie d'été 2015;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de deux (2) soumissions reçues, soit :

1° Excavation Émilien Simard inc. : 118.00\$ taux horaire, taxes en sus; 2° Jasmin & Régis Imbeault inc. : 120.00\$ taux horaire, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) soumissions reçues sont conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D'Adjuger en faveur de Excavation Émilien Simard inc., le contrat de travaux de graidage des chemins municipaux dans le cadre des travaux de voirie d'été 2015 pour la somme de cent-dix-huit-dollars (118.00\$) taux horaire, taxes en sus, le tout conformément aux documents d'appels d'offres sur invitation cérite et à la soumission de cette entreprise en date du 25 mai 2015;

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant légalement les deux (2) parties.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-06-21

ADJUDICATION DE CONTRAT-FAUCHAGE LE LONG DES CHEMINS MUNICIPAUX-ÉTÉ 2015

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumissions sur invitation écrite a été adressée à deux (2) soumissionnaires, concernant des travaux de fauchage le long des chemins municipaux d'été 2015;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de la seule soumission reçue, soit :

° Denis Savard : 850.00\$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE la soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D'adjuger en faveur du seul soumissionnaire conforme, soit Denis Savard, le contrat pour des travaux de fauchage le long des chemins municipaux pour la somme de huit-cent-cinquante-dollars (850.00\$) taxes incluses, le tout conformément au document d'appels d'offres sur invitation écrite et à la soumission datée du 11 mai 2015;

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant légalement les deux (2) parties.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-06-22 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION-CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE (CAMF) 2015-2016

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Félicité au Carrefour action municipale et famille (CAMF);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité renouvelle l'adhésion au Carrefour action municipale et famille pour la somme de quatre-vingt-deux-dollars et soixante-dix-huitcents (82.78\$) pour 2015-2016.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-06-23

ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT LOCAL 2015-2019 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit adopter le Plan de développement local 2015-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le Plan de développement local 2015-2019.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-06-24

DEMANDE D'ADHÉSION À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE MATANE

CONSIDÉRANT la demande d'adhésion formulée par la Société d'histoire et de généalogie de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité n'adhère pas à la Société d'histoire et de généalogie de Matane;

QUE la demande d'adhésion formulée par la Société d'histoire et de généalogie soit transmise à la Corporation de développement de Sainte-Félicité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-06-25

<u>UN JEUNE ARTISTE DE SAINTE-FÉLICITÉ A L'HONNEUR-TROIS-PISTOLES EN CHANSONS-OFFRE D'ACHAT DE PUBLICITÉ</u>

CONSIDÉRANT l'offre de publicité de *Trois-Pistoles en chansons* pour souligner la sélection de Michaël Charest de Sainte-Félicité dans la catégorie interprète country lors d'un évènement d'envergure provincial au cours de l'été 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité ne participera pas à l'offre de publicité de *Trois-Pistoles en chansons*.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-06-26 DEMANDE D'APPUI POUR UN PROJET SUR L'ÉROSION CÔTIÈREUNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

ATTENDU QUE l'érosion côtière est une problématique présente sur notre territoire;

ATTENDU QUE les communautés et les régions du Québec maritime ont besoin de plus d'outils pour intervenir adéquatement afin de réduire les risques côtiers et mieux planifier l'aménagement de la zone côtière en fonction de l'érosion;

ATTENDU QU'un projet semblable a été réalisé avec succès dans la Baie-des-Chaleurs et a été très apprécié des municipalités et des MRC;

ATTENDU QUE la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières possèdent l'infrastructure de recherche et l'expertise sur les risques côtiers et les changements climatiques;

ATTENDU QUE l'équipe de la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR désirent collaborer avec nous pour nous aider dans la gestion des risques côtiers, dans l'identification des zones d'intervention prioritaires et dans le choix des options d'adaptation;

ATTENDU QUE le projet n'implique aucun engagement financier de la part de la Municipalité de Sainte-Félicité, mais plutôt la participation à trois (3) rencontres de travail sur les trois (3) années du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité décide d'appuyer le projet de « réalisation d'outils de planification de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction des effets des changements climatiques sur l'érosion côtière » proposé par la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-06-27

ACTE DE FAIT-LE TRAVAIL DE RUE DANS LA MATANIE-LE TREMPLIN

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 05 mai 2015 de Madame Mariane Bouchard du Tremplin, maison de transition pour hommes, informe la municipalité des inquiétudes pour 2016-2017 puisque l'Entente régionale des services en travail de rue du Bas-Saint-Laurent risque d'être compromise faute d'une instance régionale pouvant l'assumer et de budget adéquat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait de la correspondance du $05~\mathrm{mai}~2015$ de madame Mariane Bouchard du Tremplin.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-06-28

<u>DEMANDE D'AUTORISATION-DÉFI PATRICK DEROY-ASSOCIATION DES HANDICAPÉS GASPÉSIENS</u>

CONSIDÉRANT la demande formulée par Madame Diane Côté de l'Association des handicapés Gaspésiens de La Matanie pour le défi Patrick Deroy;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité autorise sur son territoire le Défi Patrick Roy.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-06-29

TRAVAUX DE REVÉGÉTALISATION ET DE STABILISATION DES BERGES-LITTORAL DE L'ANSE-À-LA-CROIX-GROUPE ENVIRONNEMENTAL UNI-VERT RÉGION DE MATANE

CONSIDÉRANT la demande formulée par Monsieur Guy Ahier, coordonnateur du Groupe environnemental Uni-vert région Matane de procéder à la plantation d'élymedes-sables sur le lot 3169544 appartenant à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le Groupe environnemental Uni-Vert région Matane de procéder à la plantation d'élyme-des-sables sur le lot 3169544 jusqu'à une distance variant de 2 à 3 mètres à partir de la berge en s'en allant au fleuve.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-06-30

ACTE DE FAIT-PROGRAMME PRIMEAU-INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU-FINANCEMENT

CONSIDÉRANT QUE le mercredi 20 mai 2015, le Ministre des Affaires municipales, Monsieur Pierre Moreau, a annoncé la bonification de deux (2) programmes en cette matière:

Le premier (PRIMEAU) concerne les infrastructures municipales d'eau même si l'enveloppe de 550 millions demeure la même, environ 400 municipalités de 6500 habitants et moins pourront désormais aller chercher jusqu'à 95% de leur financement auprès du gouvernement du Québec, soit 45% de plus pour les projets d'infrastructures d'eaux usées;

Le deuxième (RECIM) sera bonifié de 180 millions \$ et touchera environ 700 municipalités de 25 000 habitants et moins, pour des projets de rénovation, de mise aux normes et de remplacement d'infrastructures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

De prendre acte de fait de l'annonce du Ministre des Affaires municipales, Monsieur Pierre Moreau.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-06-31

PROGRAMME DESJARDINS: JEUNES AU TRAVAIL-ÉTÉ 2015-EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT

CONSIDÉRANT l'acceptation du projet dans le cadre du Programme Desjardins Jeunes au travail (DJT)-Été 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité embauche l'étudiant sélectionné dans le cadre du Programme Desjardins Jeunes au travail (DJT)-Été 2015 aux conditions décrites dans le projet.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-06-32

ACTE DE FAIT-TRANSMISSION D'AVIS PUBLIC DE CONSULTATION SUR UN PROJET D'ÉLEVAGE PORCIN-MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 22 mai 2015 de madame Anick Hudon, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Adelme transmet copie de l'avis public de consultation sur un projet de transformation d'élevage en élevage porcin:

CONSIDÉRANT QUE Sainte-Félicité est une municipalité intéressée car des lisiers de l'élevage seront épandus sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution; DE prendre acte de fait de l'avis public.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-06-33

<u>AUTORISATION-APPEL D'OFFRES SUR INVITATION PUBLIQUE SUR LE SEAO-TRAVAUX D'ASPHALTAGE EN BÉTON BITUMINEUX</u>

CONSIDÉRAN TQUE la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire des travaux d'asphaltage en béton bitumineux dans les secteurs suivants :

1° Rue Du Bocage;

2° 2° Rang Veilleux;

3° 2° Rang Normand;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont estimés à plus de cent-mille-dollars (100,000.00\$);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D'Autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder au lancement de l'appel d'offres sur le site du SÉAO pour des travaux d'asphaltage en béton bitumineux.

<u>COMPTE-RENDU VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES MAIRES TENUE EN MAI 2015</u>

Le maire, Monsieur Réginald Desrosiers donne un compte-rendu verbal de la séance ordinaire du Conseil des maires tenue en mai 2015.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-06-34

ADJUDICATION DE MANDAT-SUIVI DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX-VALIDATION DES DONNÉES DU SOMAE-NORDIKEAU INC.

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire ne fait plus le suivi via le logiciel SOMAE des ouvrages d'assainissement des eaux;

CONSIDÉRANT QUE c'est le MDDELCC qui fait maintenant le suivi;

CONSIDÉRANT QUE le MDDELCC ne fait pas la validation chaque mois des données qui sont inscrites dans le SOMAE comme le faisait le MAMROT;

CONSIDÉRANT QUE la responsabilité de cette tâche a été transférée aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit mandater un valideur afin de valider toutes les données mensuelles de 2014 et ensuite valider à chaque mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE mandater la firme NORDIKeau inc. pour la validation des données du SOMAE dans le cadre du suivi des ouvrages d'assainissement des eaux;

QUE la présente résolution constitue le contrat liant légalement les deux (2) parties.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-06-35

CAMP DE JOUR-ÉTÉ 2015-CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité désire contribuer financièrement au Camp de jour pour l'été 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité contribue financièrement pour un montant de trois-mille-dollars (3,000.00\$) au Camp de jour Été 2015;

QUE ce montant soit pris dans le poste budgétaire 02-70190-970.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire Monsieur Réginald Desrosiers invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h59, Fin : 19h59)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-06-36 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers :

De lever la séance ordinaire du 1^{c} juin 2015, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20h00.

Je, soussigné, Réginald Desrosiers, maire atteste que la signature du procès-verbal équivaut la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Réginald Desrosiers	Yees Chassé, GMA
Maire	Directeur général
	Secrétaire-trésorier